



LE PERMIS DE CONDUIRE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous pouvons prendre en charge des personnes ayant un léger handicap et compatible avec nos moyens pédagogiques.

Pour les autres cas, nous tenons à votre disposition une liste de partenaires adaptés à accueillir les personnes en situation de handicap.

LES ÉTAPES A SUIVRE :

La visite médicale :

- Le rendez-vous est à prendre avec un médecin agréé de la préfecture, qui évaluera votre aptitude à la conduite. Lors de la visite médicale, le CERFA n°14880 est à faire remplir par le médecin agréé. La visite médicale est gratuite dans le cas d'une régularisation pour les personnes présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% décidé par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Si vous êtes dans ce cas, vous n'avez pas à avancer les frais, le médecin se fera régler par la préfecture.

Apprendre à conduire avec des aménagements :

- Si vous êtes apte :
Un certificat d'aptitude vous sera remis.
Vous serez conseillé sur les aménagements de poste de conduite dont vous avez besoin.
Puis, vous pourrez apprendre à maîtriser les aménagements auprès d'auto-écoles.
- Si vous n'êtes pas apte :
Vous pouvez alors faire appel à la commission départementale d'appel.

L'obtention du permis ou du droit à conduire :

- Dans le cas du passage d'un premier permis de conduire, il y a deux étapes :
 - Une partie théorique, commune à tous les candidats au permis.
 - Une partie pratique, lors de laquelle un inspecteur du permis évaluera vos capacités à conduire, en toute sécurité et en respectant le code de la route, et ce avec les aménagements préconisés. L'examen doit avoir lieu sur une voiture équipée des doubles commandes.
- Dans le cas d'une régularisation du permis :
On entend par régularisation le fait d'évaluer les capacités d'une personne, déjà titulaire du permis, à conduire avec des aménagements. Lors de cette évaluation, un inspecteur vérifie, en situation réelle, la maîtrise des aménagements et leur pertinence en fonction de votre handicap.
Cette régularisation vous redonne le droit de conduire.
L'évaluation peut être passée sur votre propre voiture aménagée ou sur une voiture aménagée d'une auto-école.

L'acquisition d'un véhicule aménagé :

- Les aménagements nécessaires sont mentionnés par des codes apposés par la préfecture sur votre permis de conduire. Ils vous permettront de faire adapter votre véhicule chez des équipementiers spécialisés et le cas échéant de bénéficier d'aides financières.

Les aides au financement :

- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide légale qui peut vous être attribuée, sous réserve d'éligibilité. La demande est à faire auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Elle pourrait financer en partie les surcoûts liés à :
 - la visite médicale (dans le cas d'un premier permis uniquement),
 - aux leçons de conduite,
 - aux aménagements du véhicule.
- De plus, si un véhicule est nécessaire pour votre projet professionnel, l'AGEFIPH (Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ou le FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) peuvent être sollicités.

Auto-écoles partenaires :

<p>CER DES 2 AVENUES / Nice 118 Boulevard de Cessole 06100 Nice 04 93 84 74 85 cerles2avenues2@wanadoo.fr</p> <p><u>Véhicule :</u> Renault Clio <u>Aménagement par AZURCAR:</u> Boîte auto sans autres équipements CER ST BARTHELEMY utilise l'éducation routière pour aider des publics en situation de handicap à s'insérer socialement ou professionnellement et contribue aussi à améliorer les altérations liées au handicap. Les formations sont basées sur le respect et les compétences des personnes. Cette méthode permet de faire évoluer des compétences altérées liées au handicap. Votre handicap ne doit pas être un frein à votre mobilité, le permis et le handicap s'adaptent. Le permis de conduire est accessible avec des équipements pour la mobilité réduite.</p>	<p>ECC BELLONE - NICE 1 Rue Thaon de Revel 06200 Nice 04 93 55 03 29 - ecfbellone@wanadoo.fr</p> <p><u>Véhicule :</u> Renault Mégane <u>Aménagement :</u> Cercle accélérateur au volant, manettes accélétrices, levier frein, tirer-pousser combiné pour l'accélération et le freinage, pédales inversées, boule au volant avec commandes secondaires, boîte automatique.</p>
---	--